

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

plaine ainfo



P. 11 / DÉCHETS
**Le programme
de prévention
des déchets**



P. 14 / CULTURE
**Ar(t)osons la plaine,
un projet culturel
de territoire**



Retrouvez-nous aussi
sur notre page Facebook !



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

teuquan

*Réservez simplement,
déplacez-vous sereinement*

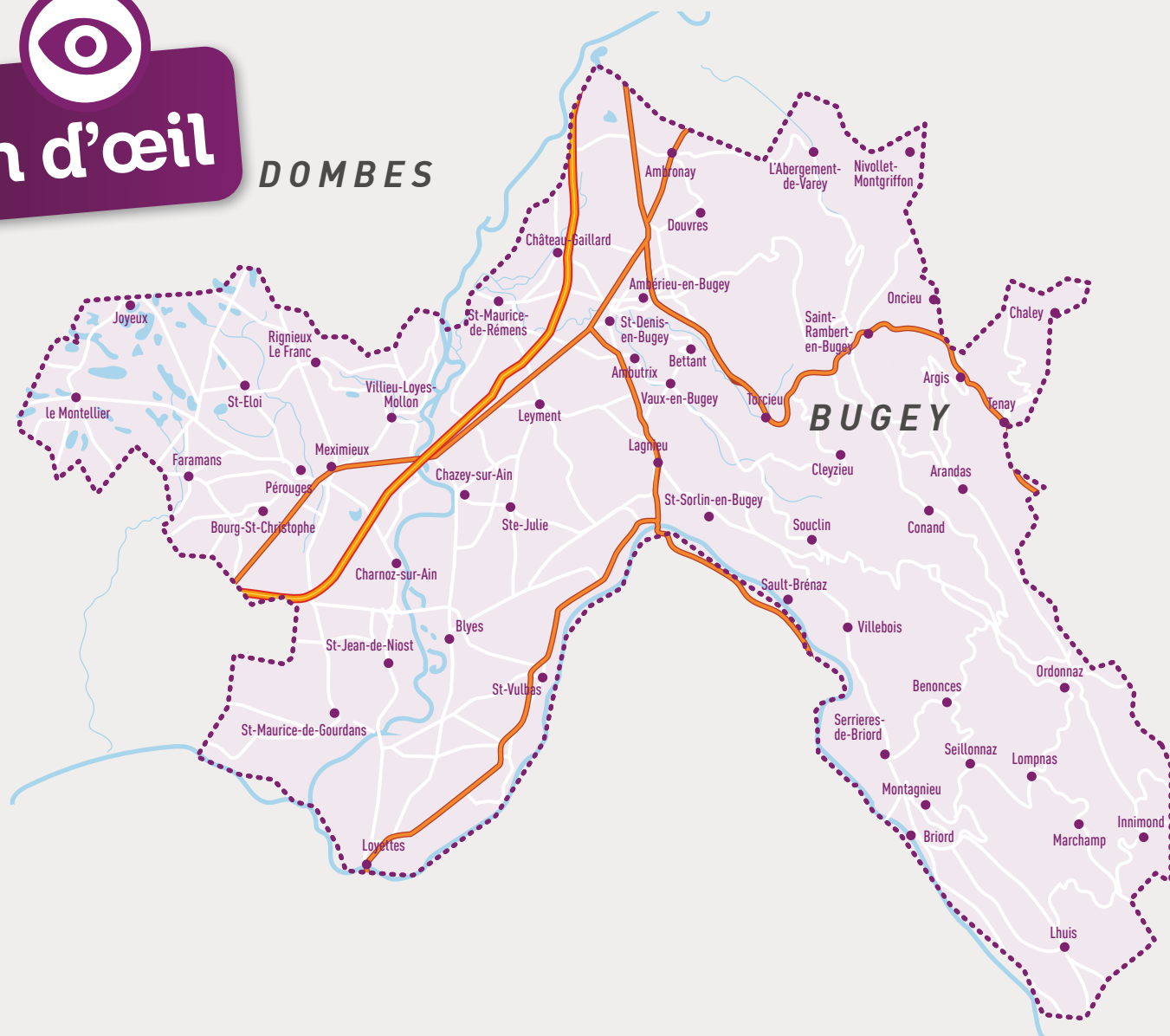


P. 6 / GRAND ANGLE
**TOUQUAN,
un nouveau service de
transport à la demande**



EN UN
Clin d'œil

DOMBES



LES 53 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

- L'Abergement-de-Varey
- Ambérieu-en-Bugey
- Ambronay
- Ambutrix
- Arandas
- Argis
- Benonces
- Bettant
- Blyes
- Bourg-Saint-Christophe
- Briord
- Chaley
- Charnoz-sur-Ain
- Château-Gaillard
- Chazey-sur-Ain
- Cleyzieu
- Conand
- Douvres
- Faramans
- Innimond
- Joyeux
- Lagnieu
- Leyment
- Le Montellier
- Lhuis
- Lompnas
- Loyettes
- Marchamp
- Meximieux
- Montagnieu
- Nivollet-Montgriffon
- Oncieu
- Ordonnaz
- Pérouges
- Rignieux-le-Franc
- Saint-Denis-en-Bugey
- Saint-Éloi
- Saint-Jean-de-Niost
- Sainte-Julie
- Saint-Maurice-de-Gourdans
- Saint-Maurice-de-Rémens
- Saint-Rambert-en-Bugey
- Saint-Sorlin-en-Bugey
- Saint-Vulbas
- Sault-Brénaz
- Seillonnaz
- Serrières-de-Briord
- Souclin
- Tenay
- Torcieu
- Vaux-en-Bugey
- Villebois
- Villieu-Loyes-Mollon

**plaine
ainfo**

N°29 | JUILLET 2023

**LE MAGAZINE
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

143 rue du Château
01150 Chazey-sur-Ain
contact@cc-plainedelain.fr
Tél. 04 74 61 96 40

Directeur de la publication

Jean-Louis Guyader,
Président de la CCPA

Comité de rédaction

Thierry Colin
Virginie Brunet-Bernard
Amandine Bertrand

**Ont également contribué à
la rédaction de ce numéro**

Agence Terra Publica
Claire Labartette
Lygeri Papagiannaki
Mathilde Remuaux
Matthieu Robin
Cynthia de Saint Léger
Manon Séguéla

**Conception graphique
et réalisation**

Anne-Sophie Joubert
www.bymissanso.com

Impression

Comimpress

Site Internet

www.cc-plainedelain.fr

Tirage 33 500 exemplaires



Journal imprimé
avec des encres végétales
sur papier 100% recyclé.



ZOOM SUR les AIN Mazones

Avec le soutien de la CCPA, dans le cadre des appels à projets Sport, Christine Catin et Sylvie Cottet, ont remporté ensemble le RAID Amazones 2023.

Toutes deux habitantes de la commune de Saint-Jean-de-Niost, elles se sont envolées au Sri Lanka en mars dernier afin de soutenir l'association « Tête haute, je soutiens Marin » lors de ce grand défi sportif. Durant 6 jours de RAID Multisports, elles ont ainsi alterné Trail, VTT, Canoë, Tir à l'Arc, Course d'Orientation... en repoussant sans cesse leurs limites mais en gardant toujours leur bonne humeur. Bravo à elles pour cette belle victoire !

Sommaire

4~5 À la une



- Ain de Ferme en Ferme 2023
- Retour sur le SOMet !
- Construire sans ambroisie
- Frelons asiatiques, restons vigilants et signalons

9 Environnement



- Le projet Impacte
- Une saison de plus pour le marathon de la biodiversité

14 Culture



- Convention Territoriale d'Éducation artistique et Culturelle
- L'agenda des événements

6~8 Grand angle



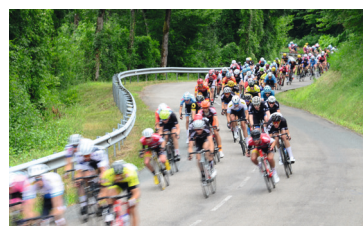
- TOUQUAN, un nouveau service de transport à la demande

11 Déchets



- Le programme de prévention des déchets

16 Événements



- Marathon de la Plaine de l'Ain
- Journées européennes du patrimoine
- Tour de l'Ain 2023



ACTUALITÉS

A la une



Visite de la Ferme sur la Tour à Ambronay



AGRICULTURE DURABLE

Ain de Ferme en Ferme,
retour sur l'édition 2023

Opération pédagogique autour de l'agriculture durable, l'Ain de Ferme en Ferme est une manifestation portée par l'AFOCG01 permettant au grand public de partir à la rencontre des producteurs pour découvrir leurs métiers, des savoir-faire et pratiques agricoles durables.

Pour sa 16^{ème} édition dans le Département de l'Ain, l'année 2023 marque le renouveau de la manifestation, avec 24 fermes participantes et près de 37 000 visiteurs, soit une moyenne d'environ 1 500 visiteurs (enfants et adultes) par ferme.

Sur le territoire de la CCPA plus particulièrement, ce sont cette année 4 fermes qui vous ont ouvert leurs portes : merci à elles pour leur accueil et le partage de leur métier !

CHÈVRERIE DE L'ABERGEMENT



Chèvres - Fromages

Benjamin PANQUET

87 Chem. sous la Tour - 01640 L'Abergement-de-Varey

06 72 14 79 42 - benjamin.panquet@laposte.net

FERME SUR LA TOUR



Vaches Highland Cattle - Cochs

Olivier COCHE et Alice COUROUBLE

Merland - 9 rue des Fermes - 01500 AMBRONAY

06 08 40 46 89 ou 06 81 30 12 35

fermesurlatour@orange.fr

LA CAVE DU BUIZIN / Vignes - Vins

Maud et Sébastien BLACHE

77 place des Terreaux - 01150 VAUX-EN-BUGEY

06 27 31 08 19 - lacavedubuizin@gmail.com

DOMAINE PELLERIN



Vignes - Vins

Baptiste, Lucien et Jean-Christophe PELLERIN

Lieu-dit Perrozan - 01150 ST SORLIN-EN-BUGEY

06 70 03 29 15 ou 06 49 15 44 70

vignoblepellerin@orange.fr

ORIENTATION ET MÉTIERS

Retour sur
le SOMet !

Le Salon de l'Orientation et des METiers (SOMet) a été organisé le mercredi 1^{er} février, par la CCPA, en collaboration avec la ville d'Ambérieu-en-Bugey. La matinée était réservée à 250 collégiens d'Ambérieu-en-Bugey (Saint-Exupéry et Sainte-Marie), de Briord et de Saint-Rambert-en-Bugey. Ils ont pu en profiter pour s'informer aux différents stands et découvrir des métiers grâce à la réalité virtuelle.

L'après-midi a permis à plus de 500 jeunes accompagnés de leur famille de s'informer sur les différentes offres de formation et d'effectuer des tests d'orientation. Avec plus de 35 exposants et 750 jeunes, cette journée a été une réussite. Les jeunes en sont sortis satisfaits, avec des perspectives pour leur avenir.



PRODUCTEUR, AGRICULTEUR, SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS POUR INTÉGRER CET ÉVÉNEMENT PORTÉ PAR L'AFOCG01 ET SOUTENU PAR LA CCPA, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER : afocg01@interafocg.org



PRÉVENTION

Construire sans ambroisie

L'ambroisie est une plante exotique envahissante classée par le code de la santé publique « espèce nuisible à la santé humaine ».

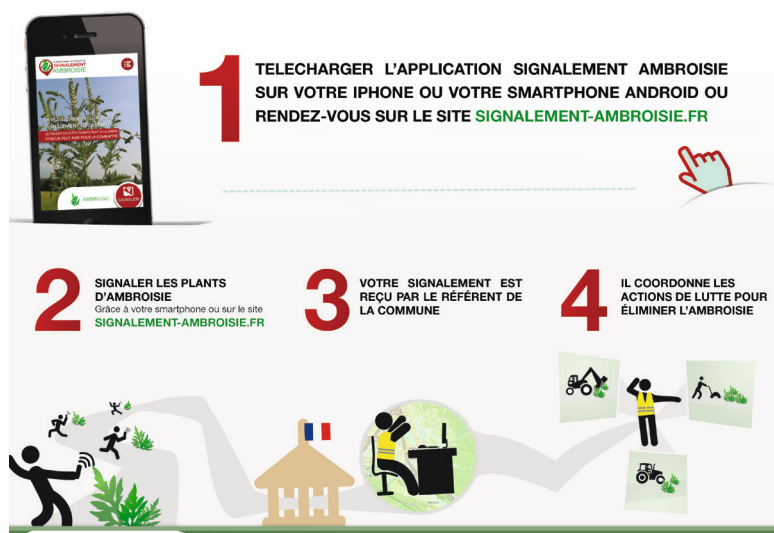
Son pollen, émis de début août jusqu'au mois d'octobre, présente en effet un fort potentiel allergisant. Le phénomène d'allergie lié peut toucher tout individu, particulièrement en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. Au-delà de l'enjeu sanitaire, l'ambroisie représente également une menace pour la biodiversité et la production agricole.

Le risque de développement de l'ambroisie en phase chantier est particulièrement important. Pour lutter contre son développement quelques actions peuvent néanmoins être mises en œuvre :

- Visite régulière du chantier de construction car l'ambroisie pousse vite ;
- En cas d'apparition, élimination le plus rapidement possible des plants par arrachage manuel (technique de lutte la plus efficace) ;
- Engazonnement ou recouvrement des sols nus ;
- Information des intervenants du chantier et recommandations concernant le nettoyage des engins, vecteurs de dissémination des graines.

i ET TOUJOURS : SIGNALER TOUT PLANT D'AMBROISIE SUR LA PLATEFORME www.signalement-ambroisie.fr ou au 0 972 376 888

Comment participer à la lutte contre l'ambroisie en Rhône-Alpes ?



ENVIRONNEMENT

Frelons asiatiques : restons vigilants et signalons

Le nombre de nids de frelons asiatiques détruits sur le territoire de la CCPA (mais également à plus large échelle) est en forte augmentation depuis plusieurs années et les prévisions pour 2023 laissent présager une nouvelle hausse.

Or, l'augmentation de la présence de cet insecte originaire d'Asie classé comme espèce exotique envahissante, impacte la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes (dont les abeilles) et représente un risque pour les populations locales. En effet, si le frelon asiatique n'est pas directement agressif envers l'Homme, il l'est lorsque sa colonie est dérangée et sa piqure est dangereuse, particulièrement en cas d'allergie.

La destruction des nids, coordonnée par le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain, est soutenue par la CCPA et réalisée gratuitement.

Distinguer le frelon asiatique du frelon européen :

Frelon européen - Vespa Crabro



Frelon asiatique - Vespa Velutina



AFIN DE CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DU FRELON ASIATIQUE, SIGNEZ TOUT INDIVIDU OU NID SUR www.frelonsasiatiques.fr



Réservez simplement, déplacez-vous sereinement

L'intercommunalité lancera d'ici quelques semaines un nouveau service de transport à la demande sur ses 53 communes. Baptisé TOUQUAN, il sera ouvert dès le 18 septembre et vous permettra d'effectuer vos trajets du quotidien.

Une nouvelle solution pour vous déplacer

Aller faire ses courses, se rendre à un rendez-vous médical ou rejoindre la gare pour aller prendre le train : voilà quelques-unes des possibilités qui seront offertes par le transport à la demande TOUQUAN. Porté par la CCPA à l'initiative du projet, TOUQUAN est construit en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. TOUQUAN a été pensé pour vous proposer une solution de mobilité supplémentaire qui puisse s'adapter à vos activités du quotidien sur le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

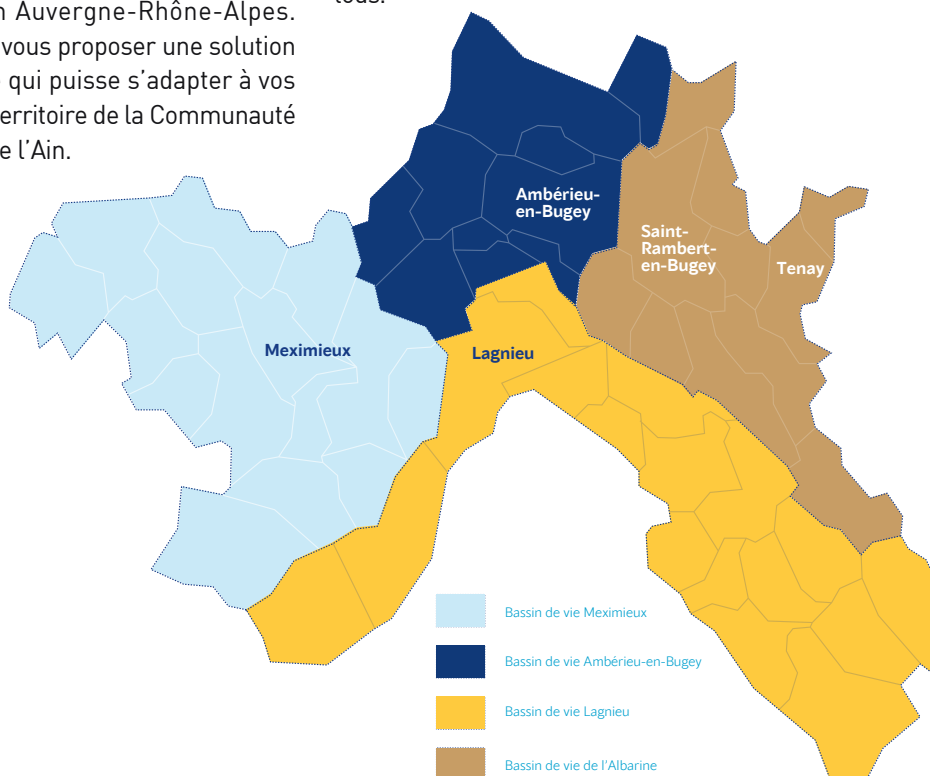
Le service sera organisé en 4 secteurs : Ambérieu-en-Bugey, Meximieux, Lagnieu et l'Albarine. Il sera possible de se déplacer à l'intérieur de ces secteurs mais pas de l'un à l'autre, en dehors de 2 exceptions :

- Le centre hospitalier d'Ambérieu-en-Bugey sera accessible quel que soit le secteur de prise en charge ;
- La maison de santé et la gare de Meximieux seront accessibles depuis les points de prise en charge des secteurs de Meximieux et de Lagnieu.

Un service unique pour l'ensemble du territoire

Les trajets s'effectueront entre un point de prise en charge et un point de dépose identifiés. Pour être au plus proche des besoins, 159 points de prise en charge seront positionnés sur l'ensemble de l'intercommunalité. Chaque commune étant couverte, il y en aura forcément un près de chez vous ! TOUQUAN ne se substituera pas à l'offre de transport existante mais il la complètera par un service de proximité. Ainsi, il ne sera pas possible d'utiliser le service si le trajet demandé peut être effectué via une ligne de bus régulière.

Si TOUQUAN s'adresse en particulier aux personnes éloignées de la mobilité (seniors, personnes en recherche d'emploi, en insertion, ou non motorisées), il sera ouvert à tous.



Lancement du service
le 18 septembre 2023

Dispositif soutenu par



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

TOUQUAN vous emmène !

Au sein de chaque secteur, la CCPA et ses communes ont défini des points de prise en charge et de dépose. Il sera possible de se déplacer d'un point de prise en charge à un point de dépose (aller simple ou aller-retour), mais pas entre deux points de prise en charge.

Au plus près de votre lieu de vie...

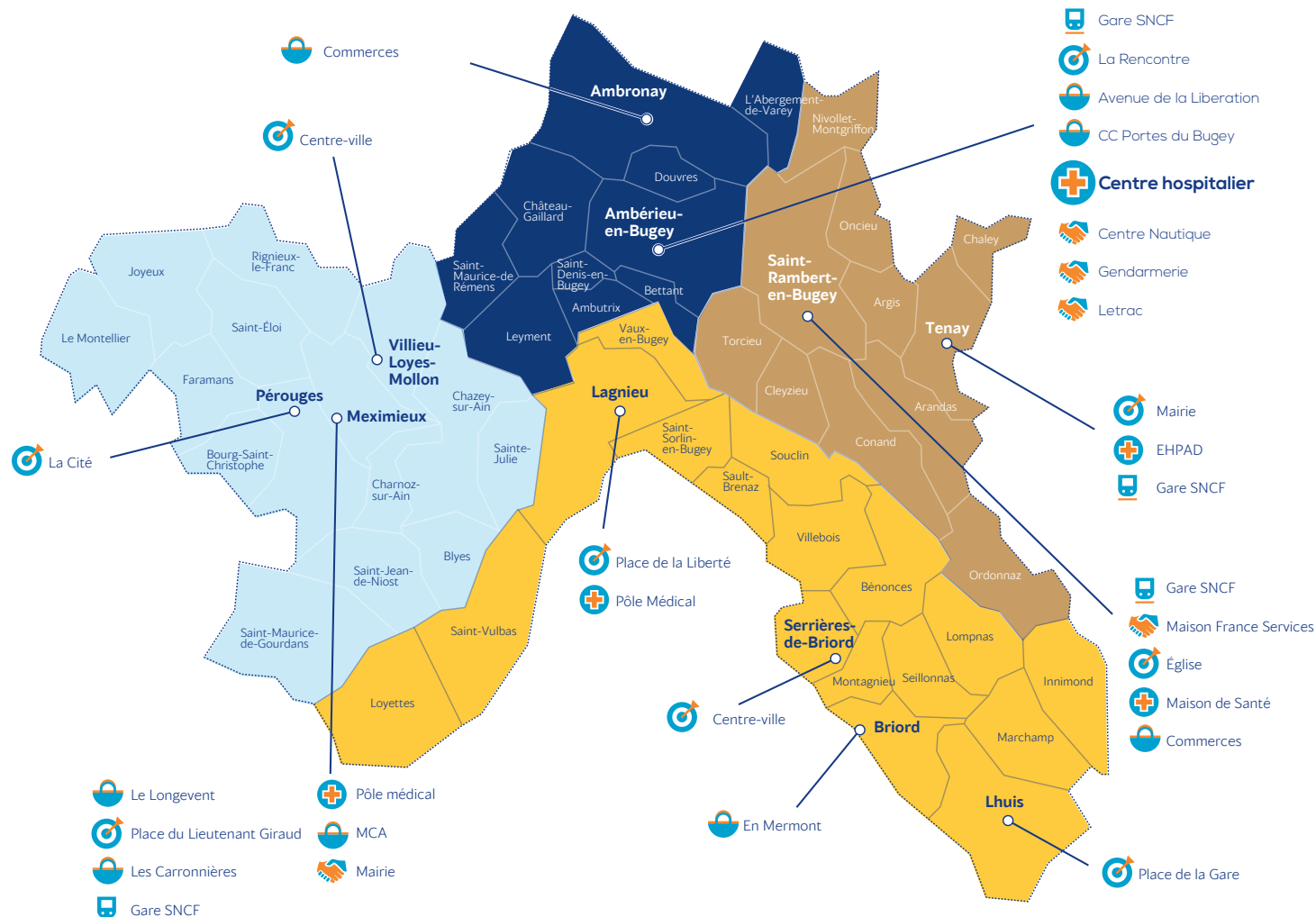
Les 159 points de prise en charge seront répartis entre les secteurs d'Ambérieu-en-Bugey (29), Meximieux (52), Lagnieu (46) et Albarine (32). Il s'agira soit d'arrêt de bus pré-existants, soit de nouveaux arrêts dédiés. Vous pourrez retrouver les points de prise en charge les plus proches de chez vous dans le guide du réseau disponible dès le mois de septembre ou via la plateforme de réservation.

... jusqu'à votre destination

Pour l'ensemble du territoire de la CCPA, 32 points de dépose ont été identifiés. Il s'agit par exemple de gares, de lieux de services publics ou encore de pôles médicaux. Un point de dépose ne pourra être rejoint que depuis un point de prise en charge situé dans le même secteur.

Trouvez votre destination parmi 32 points de dépose !

teuquan
Réservez simplement,
déplacez-vous sereinement



TOUQUAN

Mode d'emploi

teuquan
Réservez simplement,
déplacez-vous sereinement

☉ JE RÉSERVE PAR TÉLÉPHONE 04 8000 7000



- > Réservation obligatoire via la centrale unique de la Région, en indiquant les lieux de prise en charge et de dépose et les horaires souhaités
- > Possibilité de réserver plusieurs trajets au cours du même appel, y compris les retours

Jusqu'à la veille

- > Au plus tôt 15 jours avant le déplacement prévu et au plus tard la veille jusqu'à midi
- > Au plus tard le vendredi midi pour les déplacements du lundi

Confirmation du trajet

- > Après réservation, réception d'une confirmation par sms ou appel téléphonique

Annulation possible jusqu'à 2h au plus tard avant l'heure de prise en charge auprès de la centrale de réservations pendant ses horaires d'ouverture



☉ JE ME RENDS À L'ARRÊT DE PRISE EN CHARGE LE PLUS PROCHE

2 €
tarif unique*

☉ TOUQUAN M'EMMÈNE AU POINT DE DÉPOSE CHOISI

Si j'ai réservé, le mini-bus peut assurer le trajet retour



- > Service proposé du lundi au vendredi, de 9h (heure de prise en charge) à 17h (heure de dépose), sauf les jours fériés
- > Jusqu'à 20 trajets par mois (ou 10 allers-retours) et par personne

Conditions et accessibilité

- > Ouvert à tous
- > Accessible aux personnes à mobilité réduite (à préciser lors de la réservation)
- > Accessible aux enfants de 0 à 13 ans accompagnés d'une personne de 14 ans et plus

*par trajet



Les bonnes pratiques

- ☉ Pas de changement de destination au cours du trajet
- ☉ Pas de possibilité de halte pendant le parcours
- ☉ Paiement à la montée dans le véhicule



ÉNERGIE

environnement



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le projet Impacte

Un accompagnement sur mesure pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics.

L'amélioration énergétique patrimoniale est un sujet complexe qui soulève de nombreuses questions : quel(s) bâtiment(s) cibler en priorité ? Quels travaux mettre en œuvre ? Des aides existent-elles ? etc. Afin d'apporter des réponses concrètes aux communes sur ces différents volets, la CCPA a initié en janvier 2022 le projet IMPACTE. Porté par la SPL ALEC Ain, le programme vise à accompagner les communes à chaque étape de leurs démarches :

Connaître son patrimoine et cibler les projets
"Le bilan patrimonial"

- La SPL ALEC Ain réalise un bilan énergétique permettant de bénéficier d'une vue d'ensemble du patrimoine et de hiérarchiser les actions à mener
- Ce bilan permet d'identifier les projets de rénovation énergétique, de changement de système de chauffage et/ou d'énergie renouvelable les plus pertinents

Disposer d'un état des lieux, de préconisations de travaux et identifier les aides mobilisables

"L'étude d'opportunité"

- La SPL ALEC Ain réalise les visites des bâtiments visés et en dresse un état des lieux
- La SPL ALEC Ain préconise des travaux d'amélioration énergétique et identifie les aides financières mobilisables pour ces derniers
- Une restitution de l'étude vous est faite pour une meilleure appropriation de ses conclusions

Etre suivi et aidé dans son engagement

"L'accompagnement de projet"

- L'accompagnement ne s'arrête pas à la transmission des conclusions de l'étude d'opportunité mais se poursuit également après décision d'engagement de travaux
- La SPL ALEC Ain peut vous accompagner dans l'analyse des devis et l'identification des aides mobilisables pour les travaux retenus
- La SPL ALEC Ain réalise un suivi individualisé de chaque projet



i POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE PROGRAMME ET SON INTÉGRATION, CONTACTEZ :

- **Sophie SOURD**, chargée de projet énergie de la SPL ALEC Ain : s.sourd@alec-ain.fr
- **Claire LABARTETTE**, chargée de mission PCAET de la CCPA : c.labartette@cc-plainedelain.fr

IMPACTE
c'est aujourd'hui :

27
communes participantes

23
études d'opportunités réalisées

14
accompagnements de projet engagés



Chantier participatif pour la création d'une mare au niveau de la Cressonnière du Bugey sur la commune de Saint-Maurice-de-Rémens



MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

Une saison de plus pour le Marathon de la Biodiversité

Voici deux ans que la CCPA a inauguré son projet de Marathon de la Biodiversité qui vise à créer ou restaurer 42 km de haies et 42 mares sur le territoire.

L'objectif de ce projet est de favoriser la restauration ou la création de ces structures présentant de nombreux bénéfices pour l'environnement mais également pour les acteurs locaux : maintien et développement de la biodiversité ; effet brise vent ; maintien de berges, séquestration carbone, valorisation paysagère, etc... Pour ce faire, la CCPA est accompagnée de 4 associations, qui mettent à disposition leur expertise de ces milieux afin d'accompagner les candidats dans la définition du projet le plus adapté au territoire et à leurs enjeux.

Depuis son lancement, le projet, financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la CCPA, a ainsi permis de soutenir la plantation d'une vingtaine de kilomètres de haies sur le territoire et la création de six mares en chantiers participatifs.

Et il se poursuit aujourd'hui avec l'organisation de nombreux chantiers de restauration ou de création de mares dans les prochains mois mais également la plantation de nouvelles haies pour lesquelles les candidatures restent toujours ouvertes.

i Particulier, commune, exploitant agricole, association ou entreprise du territoire, si les bénéfices liés à la plantation de haie ou la création / restauration des mares vous intéressent, n'hésitez pas à candidater et/ou vous renseigner : marathon-biodiversite@cc-plainedelain.fr



Plantation d'une haie secteur Meximieux





EN PRATIQUE

Gestion des déchets



Comment réduire ses déchets ?

La CCPA est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers mais aussi pour la prévention de ces déchets.

Prévention, vous avez dit prévention ?

Tout le monde le dit, tout le monde le sait : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Oui mais comment faire et que fait la CCPA aujourd'hui pour nous inciter à moins produire de déchets ? Le « non déchet » ou « zéro déchet » c'est, par exemple, donner ses objets en bon état pour qu'ils soient réutilisés par quelqu'un d'autre. C'est ce que l'on fait quand on dépose un objet à la Rénoverie. De 2020 à 2022, 140 000 objets ont été récupérés et remis dans le circuit de la consommation durable ! C'est aussi faire vivre les circuits courts de seconde main en achetant de l'occasion plutôt que du neuf.

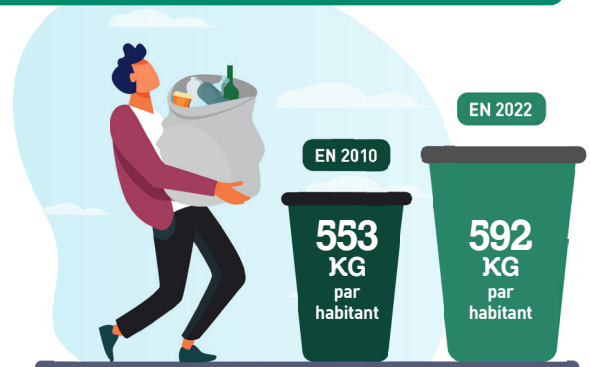
Une autre méthode pour viser au zéro déchet est de composter ses déchets organiques, c'est-à-dire transformer la matière organique (restes de repas, déchets de jardinage, etc.) en amendement qui permet d'enrichir le sol. Ainsi, les déchets sont transformés sur place et leur produit est réutilisé in situ. La CCPA peut vous verser une aide financière suite à l'achat d'un composteur, en vous remboursant jusqu'à 70% du prix d'achat (à hauteur de 45€ maximum, 1 remboursement tous les 7 ans). Depuis juin 2022, une aide est également possible pour les composteurs collectifs.

Depuis une dizaine d'années maintenant, la thématique de la prévention devient prioritaire dans les textes qui régissent la gestion des déchets. Les objectifs fixés aux collectivités territoriales sont nombreux. Au niveau régional, c'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui assure la planification, via le Schéma

Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), dans son volet prévention et gestion des déchets. On notera par exemple les objectifs de réduction de 15% de la quantité de déchets ménagers assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2030.

Où en est la CCPA ?

Quantité de déchets produits sur l'année par habitant



Au lieu de baisser, les quantités augmentent, on est loin des 470 kg cibles ! Il est urgent d'agir ! La CCPA a donc décidé d'élaborer son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Quésaco ? c'est une déclinaison d'axes eux-mêmes déclinés en actions qui doivent permettre de réduire la quantité de déchets produits.

Suite de l'article en page suivante >>>

>>> Suite de l'article de la page précédente

Comment y parvenir ?

La CCPA procède par plusieurs étapes :

- 1 : État des lieux, via notamment une enquête auprès des habitants mais aussi des interviews d'acteurs du territoire (mai 2023) ;
- 2 : Groupes de travail avec concertation (septembre 2023) ;
- 3 : Écriture du PLPDMA (fin 2023).

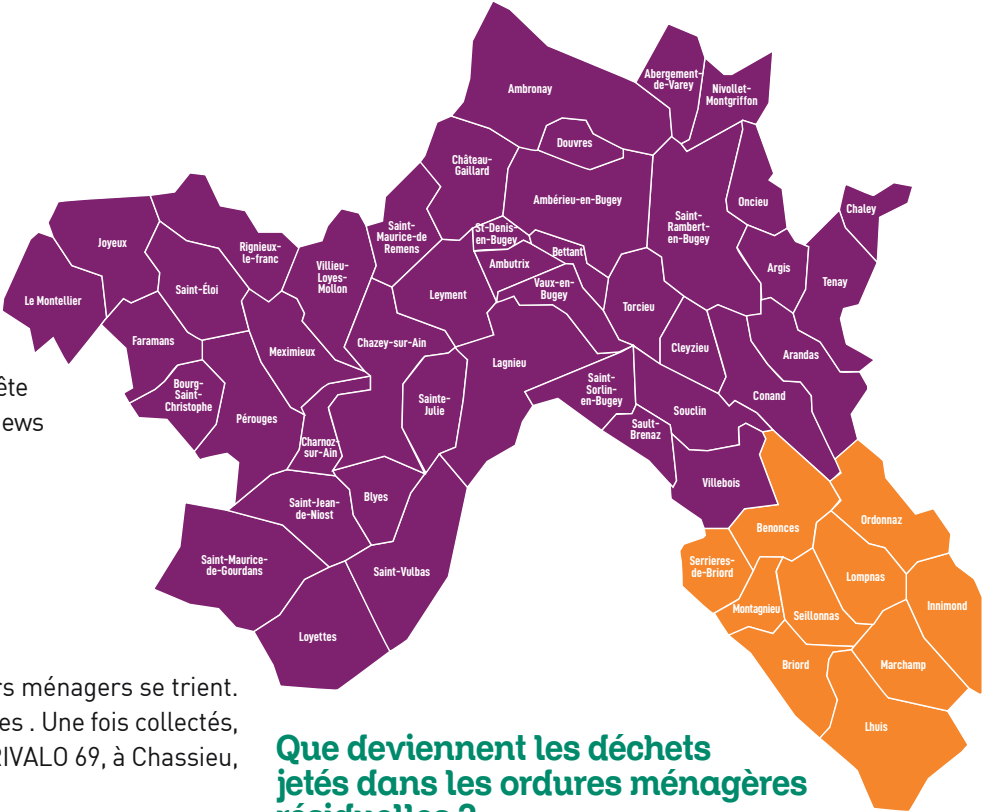
Et le tri alors ?

Pour rappel, tous les emballages et papiers ménagers se trient. Il faut les déposer dans les sacs / bacs jaunes . Une fois collectés, ces déchets sont triés au centre de tri TRIVALO 69, à Chassieu, puis envoyés vers les filières de recyclage.

Côté déchèteries

Tous les encombrants et objets ou matériaux en plâtre, métal, bois, plastique, carton ainsi que les gravats ou les déchets dangereux doivent être apportés en déchèterie et déposés dans la benne dédiée. Ils sont ensuite traités dans des filières adaptées.

⚠ Les périodes de grosses chaleurs sont de plus en plus fréquentes. Afin de vous accueillir dans de bonnes conditions et de permettre aux agents de déchèteries de travailler à des températures correctes, **les déchèteries de la CCPA vont changer d'horaires du 1^{er} juillet au 31 août**, avec une ouverture dès 7h, en semaine, pour pouvoir déposer ses déchets « à la fraîche ». Les déchèteries resteront ouvertes le samedi en journée pour ceux qui ne peuvent pas venir en semaine.



Que deviennent les déchets jetés dans les ordures ménagères résiduelles ?

J'habite dans la zone en orange sur la carte (10 communes de l'ancienne Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Porte), mes ordures ménagères résiduelles (hors tri) sont vidées à l'unité de valorisation énergétique de Bourgoin-Jallieu où elles sont incinérées avec récupération de chaleur pour production de chauffage urbain et d'électricité.

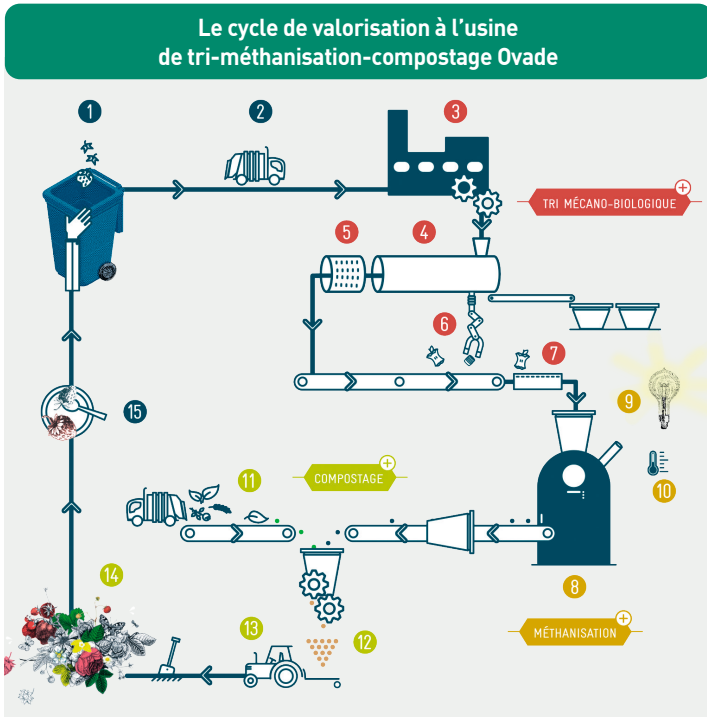
J'habite dans la zone en violet sur la carte (les 43 autres communes), mes ordures ménagères (hors tri), sont acheminées et valorisées dans l'usine de tri-méthanisation-compostage Ovade située sur le site de la Tienne à Viriat à côté de Bourg-en-Bresse. Chaque année, l'usine traite près de 60 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

Déchèteries : horaires d'été du 1^{er} juillet au 31 août

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
AMBÉRIEU	7h - 15h					8h30 - 12h 13h30 - 18h
MEXIMIEUX						
LAGNIEU						
LOYETTES	7h - 12h	7h - 12h	7h - 15h	7h - 12h	7h - 15h	8h30 - 12h 13h30 - 18h
VILLEBOIS	7h - 12h	Fermée	7h - 12h	7h - 12h	7h - 15h	8h30 - 12h 13h30 - 18h
SAINT-RAMBERT	7h - 12h	7h - 12h	7h - 12h	7h - 15h	7h - 15h	8h30 - 12h 13h30 - 18h
LHUIS	7h - 12h	Fermée	7h - 12h	Fermée	7h - 15h	8h30 - 12h 13h30 - 18h

Comment fonctionne l'usine OVADE ?

Les déchets subissent une première étape de tri, qui permet d'isoler les refus de la matière organique méthanisable. Les refus non valorisables (textiles sanitaires, plastiques, verre, inertes...) encore malheureusement présents dans les poubelles sont enfouis dans le centre de stockage attenant. La matière organique, quant-à-elle, est ensuite digérée dans le méthaniseur où elle produit du biogaz qui sera transformé en électricité. Enfin, ce qui reste après digestion, le digestat, est mélangé aux déchets verts (feuilles, branchages, tontes) pour produire du compost. Le système en place est vertueux, à partir de déchets, on produit de l'électricité et du compost. Il est par contre extrêmement coûteux et nécessite un transport de l'ensemble des déchets jusqu'à Viriat, d'où l'absolue nécessité de trier en amont pour retirer les déchets à recycler (emballages en plastique, en métal...) qui vont dans le sac jaune (ou bac jaune) et les déchets occasionnels qui doivent être déposés en déchèterie (objets divers en plastique, en bois...), et de réduire nos quantités de déchets, en compostant par exemple.



15 000 tonnes/an
de compost produit et vendu par an,
10 000 MWh
de biogaz transformés en électricité
(alimentation de presque 4000 foyers)

La loi impose la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. Concrètement, cela signifie que les collectivités doivent permettre aux habitants de trier leurs biodéchets séparément. Notre système de traitement majoritaire, Ovade, transforme ces biodéchets en compost, faut-il quand même trier à la source les biodéchets ? Il n'y a pas de dérogation dans notre situation même si, effectivement, notre système de traitement permet de valoriser les biodéchets, il est même conçu pour cela ! Concrètement, comment fait-on ? La CCPA va communiquer à la rentrée de septembre 2023 sur le dispositif mis en place. L'idée est de promouvoir le compostage individuel et même le compostage collectif. Ainsi nous répondrons à la réglementation tout en permettant à notre système de traitement de continuer à fonctionner.



CULTURE

Projet de territoire

AR(T)OSONS
— la Plaine —



Street Art par le collectif Passe Mural



Atelier de conte intergénérationnel avec Aurélie Loiseau



CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC)

Ar(t)osons la Plaine, un nouveau projet culturel

L'année de préfiguration touche à sa fin. En amont de la signature de la nouvelle Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), plusieurs équipes artistiques ont sillonné le territoire en 2022-2023, lors d'une phase de préfiguration.

Quatre équipes artistiques ont été présentes cette année sur l'ensemble du territoire de la CCPA, en lien avec différentes communes et structures d'accueil. En proposant des formats adaptés de rencontres, d'ateliers et de spectacles, les intervenants ont partagé leurs univers artistiques et transmis leur passion au public. De nombreux établissements scolaires et périscolaires, sociaux, socio-culturels et médico-sociaux, et plusieurs communes ont pu bénéficier de ces actions, accueillir les équipes artistiques et explorer la danse, le conte et le street-art mural.

... mais l'éducation aux arts et à la culture se poursuit les années suivantes !

La Convention territoriale aura une durée de trois ans. Ce nouveau projet, intitulé « Ar(t)osons la Plaine », vise à irriguer le territoire de la CCPA de rencontres artistiques, accessibles à tous, et cultiver la curiosité pour le domaine culturel.

Le programme annuel s'annonce riche. Plusieurs équipes artistiques sont invitées à développer des projets à destination de différents publics. Théâtre et écriture, danse, arts visuels et arts du récit – plusieurs disciplines à l'honneur pour cette première année 2023-2024. A travers leurs projets, les artistes interpréteront la thématique du lien, qui traversera les trois années de la convention.

La CTEAC de la Plaine de l'Ain est une convention multi-partenaire avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'Éducation Nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.



POUR EN SAVOIR PLUS : RENDEZ-VOUS SUR :
www.cc-plainedelain.fr > rubrique culture



Atelier de danse à l'école de Faramans avec Groupe Nuits

À VOS

Agendas !



Événements soutenus par la CCPA dans le cadre des appels à projets Culture

Février - Mai

Engrangeons la musique

Festival itinérant

Avril

Les herbes folles

Festival Cinéma Meximieux

Ainsol'hit

Spectacle chantant à Vaux-en-Bugey

Mai

Les herbes folles

Festival Cinéma Meximieux

Coups de cœur d'Avignon

Festival à Ambérieu-en-Bugey

Ainsol'hit

Spectacle chantant à Vaux-en-Bugey

Balade buissonnière en ZDK

Saint-Éloi

Les Ogres de Barbarck

Ambérieu-en-Bugey

Festival de l'Albarine

Saint-Rambert-en Bugey



Juin

La Médiévale

Pérouges

Fête de la Rose

Saint-Sorlin-en-Bugey

Concerts Nouvelles Résonnances

Lagnieu

Festival du Théâtre de Verdre

Charnoz-sur-Ain

Festival Printemps de Pérouges

Château de St-Maurice-de-Rémens

Juillet

Vendredis soirs

Festival Sous les étoiles la place

Ambérieu-en-Bugey

29 & 30 juillet

Festival celtique

Chazey-sur-Ain

Août

Du 3 au 5 août

Festival Sylak Open Air

St-Maurice-de-Gourdans

Du 3 au 5 août

Festival des Nuits de la poterie

Lhuis

26 & 27 août

Festival la Grille

Chaley

Cinéma en plein air

Meximieux

Septembre

Du 1^{er} au 3 septembre

L'Optimistic festival

Serrières-de-Briord

2 septembre

Leymfest festival rock

Leyment

Du 13 septembre au 8 octobre

44^e Festival de musique baroque

Ambronay

Du 26 septembre au 1^{er} octobre

Festival Printemps de Pérouges

Château de Chazey-sur-Ain

Octobre

Du 13 au 15 octobre

Festival de l'humour

Villieu-Loyes-Mollon

Du 18 au 31 octobre

17^e Festival d'animation

Cinéma l'Horloge Meximieux

Du 21 au 27 octobre

Festival de danse

Lagnieu

Novembre

Du 17 novembre au 3 décembre

Festival des Solidarités

MJC d'Ambérieu-en-Bugey





AGENDA

Les événements à venir

 CHÂTEAU DE CHAZEY-SUR-AIN

Journées Européennes du Patrimoine

Visitez le château de Chazey-sur-Ain dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le **samedi 16 septembre 2023**, mais également tout l'été, sur réservation auprès de l'office de tourisme Pérouges-Bugey. Sur réservation uniquement (places limitées).



 Réservation en ligne sur le site de l'Office de tourisme Pérouges -Bugey
www.perouges-bugey-tourisme.com



 CYCLISME

Tour de l'Ain 2023

Cette année encore, la CCPA a été plébiscitée par la renommée course cycliste du Tour de l'Ain avec une étape complète sur notre territoire, un départ organisé sur Loyettes en direction de la Plaine Tonique, et enfin une troisième étape qui passera par Serrières-de-Briord. De quoi contenter les amateurs de courses cyclistes de la CCPA !

 RETROUVEZ LE PARCOURS COMPLET SUR :
www.tourdelain.com

Ain Bugey Valromey Tour 2023

Nouveauté pour la 1^{ère} étape de cette course qui se jouera le mercredi 12 Juillet de Lagnieu à Lhuis avec un contre la montre en équipe de 38,7 km !

 EN SAVOIR PLUS SUR : www.tvo.bike



MARATHON RELAIS DE LA PLAINE DE L'AIN

8^{ÈME} ÉDITION

| **SAMEDI 07 OCT 2023** |
| **SAINT-VULBAS | 13H30** |

INFOS / INSCRIPTIONS : 

WWW.MARATHON-PLAINEDELAIN.FR

Logos: Saint-Vulbas, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, AIN BUGEY VALROMEY TOUR